

Contrat de Canal
de Manosque

Évaluation du Contrat de Canal n°1

Novembre 2018



2009-2017, un premier Contrat de Canal

Le Canal de Manosque a souhaité réfléchir collégalement, avec les différents acteurs et à l'échelle de l'ensemble de son territoire, à son devenir en s'intéressant à l'ensemble des thématiques : desserte en eau brute, diversification de ses usages, rôles et effets induits sur le territoire...

Signé en 2009 par 39 partenaires du département des Alpes de Haute Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Contrat de Canal de Manosque prévoyait la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux, visant à gérer et moderniser les infrastructures du canal tout en économisant des volumes d'eau et en mettant en place une gestion pérenne de l'ouvrage.

En 2017, ce programme s'est terminé. Il a donc bénéficié d'une évaluation finale, visant à produire un bilan des actions mises en œuvre et à déterminer les modalités et conditions d'une suite à ce premier contrat. Les principales conclusions sont présentées dans ce document.

“ Le Contrat de Canal a été l'occasion d'associer à la gestion de notre canal, des acteurs qui étaient concernés mais avaient jusqu'alors peu de place dans les décisions. L'idée du Contrat de Canal, c'était de mettre tout le monde autour de la table : collectivités, acteurs associatifs, agriculteurs, industriels, acteurs institutionnels... Tous ont une place aujourd'hui. ”

 **Olivier Girard,**
président du Canal



Le canal principal et l'aqueduc de Saint-Saturnin à Villeneuve



Le canal principal à Volx

2009-2017, un premier Contrat de Canal	p 3
Le canal de Manosque	p 4
Le Contrat de Canal	p 5
Les chiffres clés	p 6
Les actions marquantes	p 7
Les 6 volets du contrat :	
- Desserte en eau	p 8
- Viabilité financière	p 9
- Économies d'eau et milieux naturels	p 10
- Patrimoine et loisirs	p 11
- Territoire & Gouvernance	p 12
Conclusions de l'évaluation	p 13
Quel avenir pour le Canal ?	p 14
Les enjeux et les objectifs du deuxième contrat	p 15

Le canal de Manosque

L'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM), établissement public local, a pour mission d'exploiter, d'entretenir et de moderniser les ouvrages de collecte, de transport et de desserte en eau brute dont elle est propriétaire.

OBJET DU CANAL

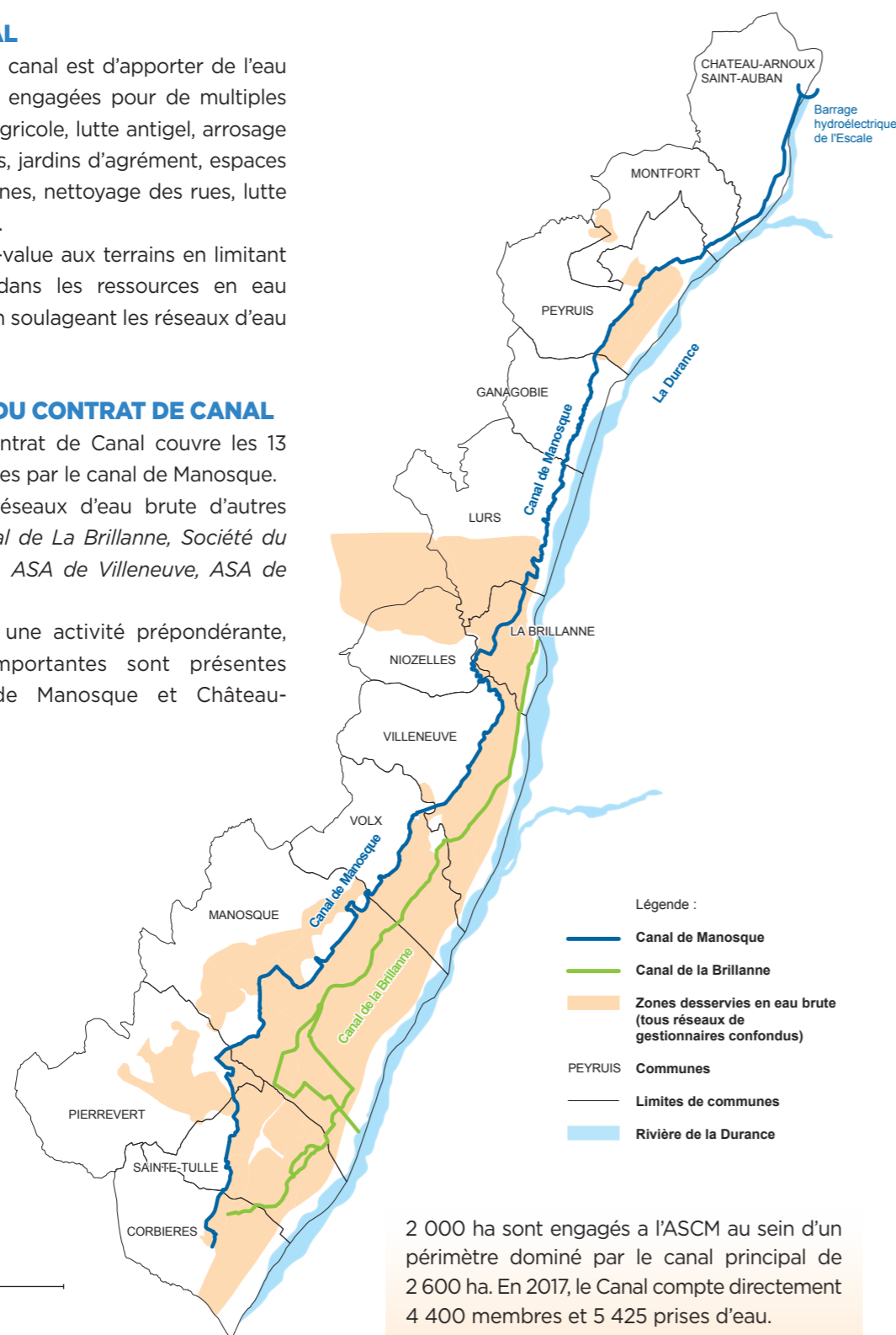
Le rôle principal du canal est d'apporter de l'eau brute aux parcelles engagées pour de multiples usages : irrigation agricole, lutte antigel, arrosage des jardins potagers, jardins d'agrément, espaces verts, stades, fontaines, nettoyage des rues, lutte contre les incendies.

Il apporte une plus-value aux terrains en limitant les prélèvements dans les ressources en eau locales fragiles et en soulageant les réseaux d'eau potable.

LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE CANAL

Le territoire du Contrat de Canal couvre les 13 communes traversées par le canal de Manosque. Il comprend des réseaux d'eau brute d'autres gestionnaires (*Canal de La Brillanne, Société du Canal de Provence, ASA de Villeneuve, ASA de Peyruis*).

Si l'agriculture est une activité prépondérante, plusieurs villes importantes sont présentes (agglomérations de Manosque et Château-Arnoux).



Le Contrat de Canal

Le Contrat de Canal est une démarche contractuelle associant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau et concernés et/ou intéressés par le canal et ses usages.

LA DÉMARCHÉ

Cette démarche vise à mettre en place une gestion globale et concertée de la ressource en eau, des ouvrages et des usages :

- Globale au niveau géographique : territoire cohérent d'un point de vue hydrologique et hydraulique.
- Globale au niveau de la gestion : prise en compte de tous les usages et enjeux.
- Concertée en associant tous les acteurs du territoire concernés par la gestion de l'eau.

L'OBJECTIF

Son objectif est d'élaborer, puis de mettre en œuvre, un document contractuel, signé par l'ensemble des acteurs, outil opérationnel, permettant de :

- Réaliser, sur une durée prédéfinie, un programme d'actions et un protocole de gestion de la ressource en eau.
- Conclure des engagements contractuels sur :
 - la réalisation des actions,
 - des collaborations entre les différents acteurs.



Le premier Contrat de Canal a été financé par des partenaires publics importants (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Région Sud, Union européenne).

LE CONTRAT EN QUELQUES DATES...

- **Fin 2004** Engagement de l'ASCM dans une démarche de Contrat de Canal
- **2005-2006** État des lieux et réflexion prospective
- **2007** Signature de la Charte d'objectifs du contrat
- **2007-2008** Élaboration du programme d'actions
- **2009** Signature officielle du Contrat de Canal par 39 partenaires
- **2013** Signature d'un avenant au contrat, prolongé jusqu'en août 2017
- **2017** Évaluation du contrat

LES 39 SIGNATAIRES DU CONTRAT DE CANAL

- L'ASCM et les autres structures d'irrigation
- Les collectivités (communautés de communes et communautés d'agglomération)
- Les 13 communes (cf. carte du canal)
- Les partenaires institutionnels : Conseil régional, Département, État, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, SAFER, PNR du Luberon, SMAVD, EDF, SCP
- Les partenaires locaux

Les chiffres clés

39 signataires

6 volets d'actions stratégiques

44 opérations et **78** sous-opérations

13,6 M€ programmés, **12,8 M€** réalisés dont **7,7 M€** de subventions

35 % de financement de l'Agence de l'Eau et **21 %** de la Région

6,8 millions m³/an d'eau économisée (objectif initial atteint)

93 % des sous-opérations réalisés

237 Actions de sensibilisation : **220** classes, **4 500** élèves, **57** visites guidées et ateliers...

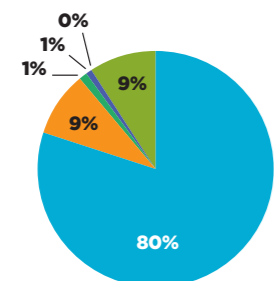
LES 6 VOLETS D' ACTIONS DU CONTRAT

Ce programme intègre, au travers de 6 volets d'actions, des thèmes aussi larges que la modernisation du réseau et des ouvrages, les économies d'eau, la valorisation récréative et culturelle...

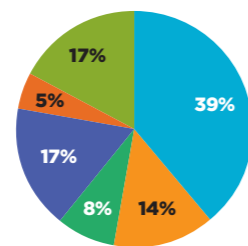
Le programme d'action initial se chiffrait à **13,68 millions d'euros, au travers de 44 opérations**. Tous les volets n'avaient pas le même poids : certains correspondaient à des travaux de

modernisation et de maintenance (volet 1), d'autres à des actions de gouvernance renvoyant à de l'animation et donc moins coûteuses (volet 4, volet 5).

Le volet 1 du contrat, consacré aux travaux, est de loin le plus important en matière de nombre d'actions comme de budget : il représente 80 % du montant total du programme d'actions.



Répartition du montant financier des sous-opérations par volet



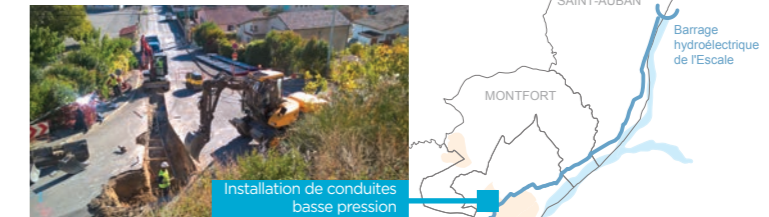
Répartition du nombre de sous-opérations par volet

- Volet 1 - Desserte en eau
- Volet 2 - Viabilité financière
- Volet 3 - Economie d'eau et milieux naturels
- Volet 4 - Patrimoine et loisirs
- Volet 5 - Dimension territoriale
- Volet 6 - Gouvernance

Les actions marquantes

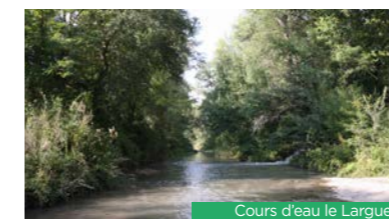
Modernisation de dessertes gravitaires

25 kilomètres de canalisations ont été posées à Peyruis La Resquillette, Villeneuve La Chicotte, Volx Saint-Jean, Manosque Est et Sainte-Tulle/Corbières.



Gestion quantitative et environnement

3,4 millions de m³ d'eau par an ont été économisés pour les milieux aquatiques et seront, à l'avenir, reversés dans le cours d'eau le Largue.



Réhabilitation d'aqueducs

18 aqueducs ont été sécurisés pour prévenir les risques de rupture.



Actions de sensibilisation

De nombreuses animations ont touché différents publics à propos du canal, sur les thématiques de l'agriculture, du paysage, de l'histoire, du patrimoine, de la biodiversité et des usages.



Cuvelage du canal maître

2,8 kilomètres de sections courantes du canal maître ont été confortés.



Sécurisation d'ouvrages

11 ouvrages particulièrement dangereux par leur nature même (siphons, aqueducs, galeries) ont été mis en sécurité.



Reprise en régie

Les missions confiées depuis 1977 à un délégataire de service public, la Société du Canal de Provence, ont été reprises en régie directe publique, entre 2010 et 2014.

Desserte en eau

Ce volet avait pour objectif de pérenniser la desserte en eau brute à partir du canal, tout en modernisant le réseau en fonction des besoins et en améliorant le fonctionnement hydraulique.

LES TRAVAUX DE CONFORTEMENTS

Des travaux de confortement et de réhabilitation du canal principal et de ses ouvrages sur les secteurs dégradés ont été menés pour prévenir et anticiper les risques d'effondrement ou de rupture.



Travaux de recuvelage du canal principal (Manosque)

LA SÉCURISATION DES OUVRAGES

Les ouvrages constitutifs du canal principal, particulièrement dangereux (siphons, galeries, aqueducs), ont été sécurisés pour éviter les risques de chute et de noyade.



Mise en sécurité de siphons

L'AMÉLIORATION DE LA GESTION HYDRAULIQUE

Ces travaux ont consisté à la mise en place de seuils hydrauliques transversaux fixes ou régulés, permettant de sécuriser l'alimentation des prises d'eau situées en amont, et à l'amélioration de la connaissance des débits transités dans le canal et déchargés dans les cours d'eau ou ravins traversés. Ils permettent de limiter au strict nécessaire les prélèvements en tête.



Seuil transversal fixe

LES TRAVAUX DE MODERNISATION

Les travaux de modernisation de la desserte gravitaire périodique en passant à une desserte sous pression à la demande ont permis d'améliorer grandement la qualité du service. En effet, le mode de distribution gravitaire traditionnel au tour d'eau se retrouve inadapté aux techniques et aux besoins en arrosage actuels alors que la desserte sous pression à la demande satisfait pleinement les adhérents.



Borne d'irrigation agricole

BILAN DU VOLET 1

- ▶ L'ensemble de ces travaux ont permis des économies d'eau substantielles (6,8 Mm³/an).
- ▶ Les objectifs de ce volet étaient pertinents et cohérents avec l'enjeu fondamental de pérennité du canal, qui impliquait à la fois la rénovation des infrastructures, la modernisation et le développement de la desserte. On note un degré de réalisation important des actions prévues dans ce volet ; leurs résultats sont à la hauteur des attentes.
- ▶ Les travaux de modernisation de la desserte secondaire ont permis, au delà de l'amélioration de la qualité du service et de la réalisation d'économies d'eau, d'adapter l'exploitation du réseau secondaire, de traiter la question pluviale, de supprimer les risques de pollution et d'abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires.



Viabilité financière

Ce volet visait à conforter la viabilité économique du canal grâce à la rétribution des services existants, tout en les encadrant, et au développement de nouveaux services en s'assurant de leur compatibilité avec le fonctionnement du canal.

LA REPRISE DU CANAL EN RÉGIE PUBLIQUE DIRECTE

Dans l'objectif de rééquilibrer le bilan financier, le Canal s'est engagé dans une reprise en régie publique progressive.

Le Canal gère depuis :

- 2010, les missions de gestion des adhérents et de la facturation,
- 2011, la gestion du tour d'eau des filioles,
- 2014, l'exploitation et l'entretien.



Travaux de ferronnerie

LA STRUCTURATION D'UNE ÉQUIPE

Cette reprise en régie a nécessité le transfert et le recrutement de 10 agents, l'acquisition de logiciels spécifiques, la mise en place de procédures de recouvrement, la mise en place d'une police de l'eau et des ouvrages, l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment en vue d'y transférer le siège du Canal.



Accompagnement de l'eau

DIVERSIFICATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Canal a diversifié ses ressources financières et a bénéficié de recettes exceptionnelles, notamment par :

- des ventes des emprises foncières des filioles désaffectées,
- des redevances d'autorisations d'occupations du domaine du Canal,
- des honoraires, indemnités...

ZOOM SUR LE PROJET MICROCENTRALE

Le Canal a mis en place un Groupement d'Intérêt Économique avec la Société du Canal de Provence pour l'installation d'une microcentrale turbinant les débits déchargés dans le cours d'eau le Largue et les économies d'eau générées par les travaux de modernisation dans le but de soutenir les étiages de la rivière.



Tête amont du siphon du Largue

BILAN DU VOLET 2

- ▶ La reprise en régie publique de la gestion du canal a permis à l'ASCM de structurer un service public de gestion de l'infrastructure, plus près des usagers et des partenaires, qui l'ont largement salué.
- ▶ Un certain équilibre financier a été trouvé grâce à de nouvelles recettes exceptionnelles et aux subventions publiques liées au contrat, mais il reste fragile et précaire dans un contexte de baisse des subventions publiques.
- ▶ La question de la rétribution des autres services fournis par l'ASCM (fréquentation des berges du canal par le grand public, évacuation des eaux pluviales...) n'est pas résolue à ce jour et devra trouver des réponses dans l'avenir.



Économies d'eau et milieux naturels

Ce volet avait pour principal objectif de répondre à une des conditions des aides publiques, à savoir valoriser l'eau économisée par les travaux en privilégiant les milieux aquatiques.

LES ÉCONOMIES D'EAU

Des économies d'eau annuelles importantes (6,8 Mm³) ont été permises par les travaux réalisés dans le cadre du volet 1 du Contrat de Canal.

Des expérimentations ont été réalisées par la Fédération de Pêche ayant permis de valider la perspective d'une décharge de l'ensemble des économies d'eau destinées au milieu aquatique dans le cours d'eau le Largue.



Le rejet du canal dans le Largue

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Des opérations d'entretien de la végétation sur et le long des ouvrages hydrauliques sont nécessaires afin d'assurer le bon écoulement de l'eau, d'assurer une visibilité des ouvrages particuliers et de permettre le passage des engins.

L'utilisation de produits phytosanitaires a été complètement abandonnée et remplacée par l'utilisation de techniques mécaniques motorisées ou manuelles pour le canal principal, le réseau basse pression et le réseau gravitaire hors de la saison d'arrosage.



Débroussaillage manuel



Le Largue présentant un faible débit

CAHIER DES BONNES PRATIQUES DE L'ARROSANT

Ce document réalisé par une association labellisée qui agit en faveur du développement durable (CPIE Alpes de Provence) est destiné à favoriser les pratiques respectueuses de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité. Il a été distribué très largement aux adhérents du Canal.



BILAN DU VOLET 3

► Les volumes d'eau économisés sont à la hauteur des attentes (6,8 Mm³/an). Le choix de la rivière Largue comme milieu bénéficiaire apparaît pertinent compte tenu de son intérêt écologique (déficit quantitatif ciblé dans le SDAGE, perspective de connexion avec la Durance et d'amélioration de la continuité piscicole).

► La dynamique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, bien engagée, est à approfondir, pour les réseaux secondaires gravitaires notamment, bien que les contraintes techniques soient plus difficiles à contourner pour ces réseaux.

► Certains acteurs regrettent, du fait du passage sous pression, la disparition de milieux aquatiques ouverts mais considèrent qu'il est tout de même plus important que le canal évolue et se modernise, pour faire face aux besoins et enjeux renouvelés du territoire.



Patrimoine et loisirs

Le canal de Manosque est un élément majeur du patrimoine local. Les ouvrages et les savoir-faire liés au canal constituent un patrimoine historique et culturel riche et reconnu qui a été valorisé par des actions significatives.

LE CANAL AU SEIN DU VIVANT

Le canal de Manosque est un exemple remarquable de réponse aux besoins en eau de l'agriculture en Haute-Provence.

Les aménagements ont fait évoluer les techniques d'arrosage et les types de cultures, le paysage, la biodiversité et les relations des hommes autour des enjeux des usages, de la modernité et de la gouvernance. Les problématiques du canal de Manosque s'inscrivent au cœur du développement durable dans les trois dimensions écologique, économique et sociale.



PARUTION

Les éditions *Les Alpes de Lumière* ont édité, en 2012, un livre richement documenté qui met en relief les différents intérêts et aspects, d'hier à aujourd'hui, du canal de Manosque.



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Des actions de sensibilisation ont permis de favoriser la connaissance des rôles et des enjeux du canal auprès de la population locale.

Elles montrent que l'eau est une ressource naturelle limitée (quantité) et fragile (qualité) et pose les questions de la préservation de l'environnement et du partage des usages.

Ces actions ont été menées par le CPIE Alpes de Provence et Alpes de Lumière auprès des scolaires et du grand public : animations en classe (220 classes et 4 500 élèves), 18 sorties découverte, 14 ateliers jardinage, 25 visites guidées, 8 conférences/débats...



Travail sur le canal en classe

DES BERGES RÉCRÉATIVES

Les berges du canal n'ont pas pour vocation d'accueillir le public pour les activités de loisirs et sont interdites d'accès. Cependant, la fréquentation des berges par le public est un fait (liaison piétonne, promenade, footing, vélo).

Afin de tenir compte de la fréquentation très appréciée des berges par la population locale, le Canal envisage, si elles restent compatibles avec l'usage d'arrosage, d'autoriser ces activités dans le cadre de conventions signées avec les collectivités.



Sortie de découverte



BILAN DU VOLET 4

► Un succès des actions menées en faveur du grand public et des scolaires, en lien avec la mobilisation de partenaires locaux compétents et bénéficiant d'un ancrage local intéressant (CPIE, Les Alpes de Lumière). De l'avis de tous, le canal de Manosque lui-même et l'ASCM sont plus visibles et plus lisibles que par le passé.

► En revanche, le volet visant à mieux partager les responsabilités associées à la fréquentation des berges du canal par le grand public n'a pas véritablement abouti. L'intérêt de la population et la demande sociale sont pourtant manifestes pour profiter de ce lieu de promenade représentant aux yeux de tous un cadre paysager, historique et patrimonial majeur du territoire.



Territoire & Gouvernance

L'urbanisation du territoire exige de prendre en compte le réseau des canaux et des filioles dans l'aménagement du territoire. Le Contrat de Canal a développé des instances de gouvernance spécifiques, dédiées au pilotage partenarial des actions.

UN CANAL EN PRISE AVEC SON TERRITOIRE

Le Canal entretient des relations suivies avec les acteurs du territoire qu'il dessert avec pour objectifs :

- De préserver l'intégrité de son emprise foncière et de ses ouvrages.
- D'assurer une bonne coordination entre les projets.
- De veiller à la cohérence des politiques en lien avec l'eau et les milieux aquatiques du territoire.

LE PARTAGE DE L'INFORMATION

Le Canal a mis en place :

- Une base de données informatisée et cartographiée complète et précise.
- Un logiciel de gestion des données administratives concernant les bornes, les adhérents et le parcellaire desservi.
- Des échanges avec les notaires sur les droits d'eau et avec les communes sur les prescriptions qui s'appliquent aux ouvrages et aux parcelles engagées dans le cadre des demandes d'autorisations d'urbanisme et des plans locaux d'urbanisme.



Plan informatique (SIG)

BILAN DU VOLET 5

► Ce volet d'action a permis des avancées significatives en matière de reconnaissance et de prise en compte du canal par les communes qu'il traverse, ainsi qu'en matière de gestion foncière et d'urbanisme. Des relations de travail existent avec la grande majorité des communes du territoire ; ce travail reste à parfaire avec les notaires et les promoteurs immobiliers, auprès desquels perdurent de mauvaises pratiques.

LA GOUVERNANCE DU CANAL, UNE GESTION CONCERTÉE ET ÉVOLUTIVE

La démarche Contrat de Canal fait appel à des acteurs très divers : gestionnaires des infrastructures, partenaires institutionnels, associations, représentants des usagers... Des instances de pilotage interacteurs ont été développées pour piloter le contrat :

- Diverses instances de travail et de consultation ont été mises en place pour partager avec chacun les connaissances, l'état d'avancement du programme d'actions, recueillir les avis sur les résultats.
- La composition et le fonctionnement des instances de décision du Canal ont été modifiés en faveur d'une meilleure représentation des usagers urbains.
- L'information et la communication du Canal ont été travaillées : bulletin d'information, site internet, articles dans les journaux, visites...

BILAN DU VOLET 6

► En matière de gouvernance, le Contrat de Canal a permis la structuration de l'ASCM, structure dont les compétences administratives, techniques, juridiques sont aujourd'hui connues et reconnues par l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires du Contrat de Canal. Le professionnalisme, les compétences et la disponibilité des équipes en place sont largement reconnus ; beaucoup associent cette structuration progressive au Contrat de Canal lui-même, qui a notamment permis de financer plusieurs postes.

► Les instances partenariales telles que le Comité Technique et le Comité de Canal, qui rassemblaient l'ensemble des partenaires, ont permis une diffusion de l'information vers l'ensemble des acteurs du territoire.



CONTRAT DE CANAL

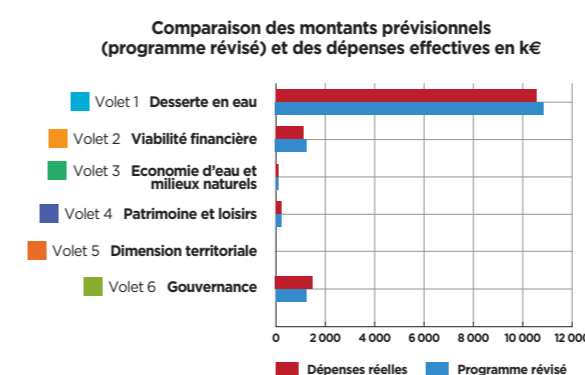
Conclusions de l'évaluation



Le Contrat de Canal de Manosque, signé en 2009 par 39 partenaires locaux comme extra-locaux, se fondait sur **la volonté de sauvegarder cette infrastructure emblématique de la région, en lui adjoignant des capacités de gestion techniques et financières solides et pérennes**. Le programme d'actions alors constitué par l'ensemble des acteurs signataires, comportait à ce titre des volets dédiés à la structuration de l'ASCM, structure gestionnaire du canal de Manosque, en termes techniques (volet 1), financiers (volet 2), de gouvernance et de partenariat (volets 5 et 6).

UN BILAN TRÈS POSITIF

Le bilan des huit années d'action du Contrat Canal est très positif : le degré de réalisation des 6 volets d'action est important, notamment au regard de celui caractérisant classiquement les procédures territoriales de ce type (voir graphique ci-dessous).



92 % des sous-opérations ont été réalisées représentant 87 % du montant prévisionnel du contrat.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE À DÉVELOPPER

La très grande majorité des acteurs signataires ou partenaires du Contrat de Canal dispose d'un point de vue positif sur ses réalisations et ses effets, qui se manifeste au niveau des acteurs locaux (élus, services techniques, associations, agriculteurs), des partenaires techniques (Chambre d'agriculture, EDF, Société du Canal de Provence, FDSIC, PNR du Luberon...) ou institutionnels (Conseil régional PACA, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, services de l'État...).

Une véritable dynamique territoriale s'est créée autour de la gestion de canal, d'abord grâce à la reprise en régie directe de la gestion du canal par l'ASCM, mais aussi par les partenariats et les relations de travail qui se sont développées, notamment autour des actions du contrat.

Aujourd'hui, **la majorité des acteurs du territoire souhaite que cette dynamique collective se maintienne**, si possible au travers de la poursuite d'une deuxième démarche de Contrat de Canal.



Quel avenir pour le Canal ?

Le Canal de Manosque s'est interrogé sur la suite à donner au 1^{er} Contrat de Canal. Il a associé les acteurs du territoire à cette réflexion prospective au travers de plusieurs ateliers.

Le choix d'un 2^{ème} Contrat de Canal a été acté, sous réserve de l'engagement des principaux partenaires financiers.

UN DEUXIÈME CONTRAT DE CANAL EN COURS DE CONSTRUCTION

La démarche de Contrat de Canal a fait ses preuves : **elle présente de très bons résultats.** Les moyens mis en œuvre, partenariaux, financiers, humains et opérationnels, dans le cadre du premier Contrat de Canal, même s'ils sont conséquents, ont permis de ne répondre que partiellement aux objectifs inscrits. **Cette dynamique doit se poursuivre.**

Un projet de deuxième Contrat de Canal est en cours d'élaboration. **Il associe fortement les acteurs du territoire afin d'identifier précisément leurs besoins et leurs attentes et de déterminer les actions à engager.**

LES ATOUTS RECONNUS DE LA DÉMARCHE CONTRAT DE CANAL

- Une visibilité de la programmation dans le temps
- Une portée transversale (diversité des axes de travail et des sujets abordés)
- Une dynamique partenariale
- Un suivi et pilotage de l'action
- Une opérationnalité reposant sur la mise en œuvre d'actions concrètes
- Une procédure claire et fédératrice.

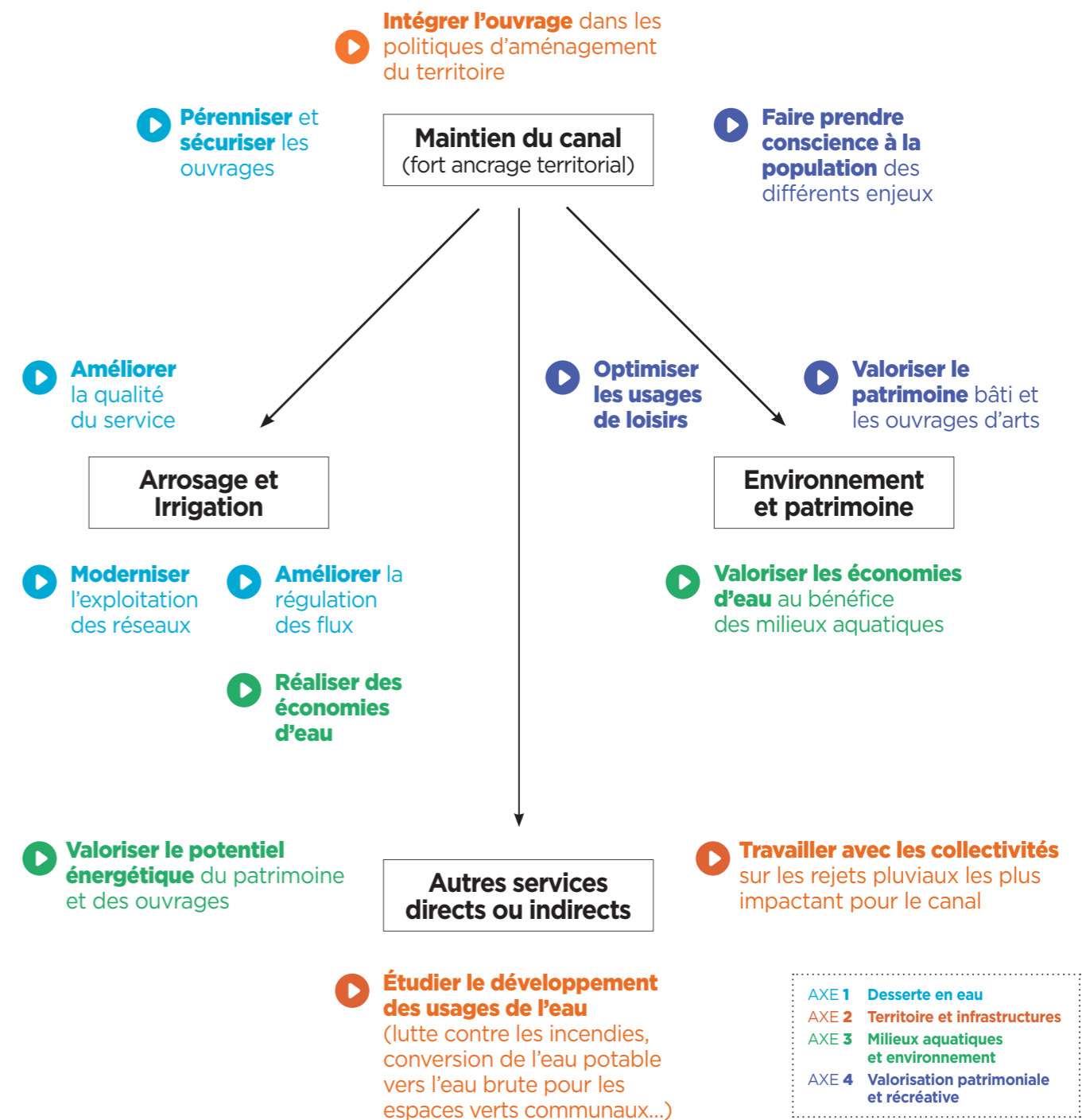
“ Il est important de coordonner les actions des différents acteurs sur un territoire comme le nôtre en pleine mutation que ce soit au niveau de l'occupation du sol, de l'agriculture, du regroupement et des compétences des collectivités, des politiques d'aménagement du territoire et des finances publiques. ”

Olivier Girard,
président du Canal



Tête amont du siphon Saint-Pons (ravin du Buès)

Les enjeux et les objectifs du deuxième contrat





Association Syndicale du Canal de Manosque

ZA La Carrière - 33, rue des Entreprises - 04130 VOLX

Tél : 04 92 74 39 34 - Fax : 04 92 73 21 30

Mail : info@canalmanosque.com - Site : www.canaldemanosque.com

Contact : cecile.chapuis@canaldemanosque.com

